

prières des morts, après lui avoir découvert la face, l'officiant entonna d'une voix vibrante la *leçon* qui commence par ces mots : — *Responde mihi : réponds-moi*. Lors on voit le corps, jusque là étendu dans sa bière, se lever lentement, à la grande terreur de tous les assistants, et il dit à haute voix : *Justo Dei judicio accusatus sum ; par le juste jugement de Dieu je suis accusé*. — On délibère, on doute s'il est mort ou s'il est vivant, on se résout enfin à attendre jusqu'au lendemain. Cependant tout Paris instruit du miracle se porte le jour suivant à Notre-Dame, la bière est de nouveau découverte, on officie et l'on vient chanter les *leçons* sur le corps au milieu des torches funèbres. Quand le prêtre eut dit, sans doute d'une voix moins assurée que la veille, *Responde mihi*, le défunt, à la vue de tous, se met sur son séant et répond : *Justo Dei judicio judicatus sum : par le juste jugement de Dieu je suis jugé*. Voilà que de nouveau on délibère. Ce jugement peut être bon ou mauvais. Ce n'est pas encore la fin. On remet au lendemain. Pour cette dernière fois il répondit : *Justo Dei judicio damnatus sum : par le juste jugement de Dieu je suis damné*. Oh ! dès lors on ne délibère plus on prend le corps et on le traîne à la voirie comme indigne de reposer en terre sainte.

Saint Bruno médita, dès cette époque, sa fuite du monde et se résolut à tout tenter pour éviter une destinée pareille à celle du chanoine Raymond. Nul homme pouvait-il se flatter de vivre plus saintement qu'il n'avait vécu au milieu de Paris ? n'était-il pas l'exemple des plus belles et des plus simples vertus ? et il est damné ! — damné ! — Dieu a damné son prêtre qui, pendant soixante ans, avait chanté ses louanges jour et nuit ! avait répandu et fait aimer sa doctrine ! Qui donc pouvait espérer de se sauver dans ce